

Rapport d'évaluation

Plan d'action
**LABORATOIRES
ARKOPHARMA**



Avril 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise LABORATOIRES ARKOPHARMA dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

LABORATOIRES ARKOPHARMA			
Date d'adhésion au programme	08/06/2022	Date d'engagement dans le programme	01/12/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2023 – 2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	27/02/2026
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	04/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions.....	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation.....	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies.....	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action.....	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre.....	9
IV. Synthèse des retours du jury	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique 1ère Avenue 2709M LID de Carros Le Broc 06510 CARROS

Secteurs d'activité Arkopharma est une entreprise fondée en 1980 qui conçoit, fabrique et distribue des produits de santé naturelle (compléments alimentaires, médicaments, cosmétiques ...) en France et à l'international.
Depuis plus de 40 ans, Arkopharma s'emploie à transformer l'intelligence de la nature en solutions naturelles de santé, en combinant science, créativité, qualité pharmaceutique et sécurité dans le respect de l'environnement.
Depuis janvier 2023, Arkopharma, est une entreprise du groupe pharmaceutique Dermapharm.

Chiffre d'affaires CA 2024 : environ 164 millions d'€

Nombre d'employés 500 à 999

Site web de l'entreprise <https://fr.arkopharma.com/>

I.1 Engagements préexistants

L'approche globale de la santé est indissociable de l'enjeu de préservation des ressources naturelles, de lutte contre les changements climatiques et de la protection de la biodiversité.

Certifications :

- BIO pour ses compléments alimentaires depuis 1993
- ISO 14001 pour son système de management environnemental
- ISO 50001 pour son système de management de l'énergie

Action proactive :

- Arkopharma a rejoint le consortium "Green Impact Index" pour l'évaluation de l'impact environnemental et sociétal de ses produits selon l'Afnor Spec 2215.

Bilan Carbone :

- Arkopharma a réalisé fin 2022 son bilan carbone complet (scope 1, 2 et 3) et initié une trajectoire bas carbone.

Engagements territoriaux :

- Arkopharma s'engage à travers des partenariats tels le Campus Vert d'Azur à Antibes dont l'objectif est d'inspirer les futurs talents et partager les bonnes pratiques en matière d'agroécologie.
- Arkopharma parraine et soutient « Un toit pour les abeilles » pour la sauvegarde de la filière apicole française en sponsorisant des apiculteurs français afin qu'ils puissent maintenir, entretenir ou renouveler leur Cheptel de ruches.
- Arkopharma est un acteur de la démarche « GREEN Deal » initiée en 2017 par le Département qui vise à faire des Alpes-Maritimes un territoire de référence dans le domaine du développement durable.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

Risques et opportunités identifiés par l'entreprise :

- Risques opérationnels et financiers liés aux variations d'approvisionnement des plantes (changement climatique, épuisement des ressources, espèces exotiques envahissantes ...)
- Risques d'images et risques règlementaires liés aux controverses possibles sur l'impact environnemental des produits (épuisement des ressources, déforestation importée...).
- Risques liés à l'empreinte carbone des emballages
- Risques opérationnels liés à la pénurie d'eau notamment dans la région d'implantation (arrêtés préfectoraux : obligation de réduire les consommations ou d'établir un plan de sobriété hydrique)

- Opportunités de marché liées au développement des connaissances sur la biodiversité
- Opportunités liées à l'activité en tant qu'acteur majeur dans le domaine de la phytothérapie : partenariats sur la fertilisation des sols, préservation d'espèces végétales de plus en plus menacées (indoor farming, ...), conservation d'échantillons d'espèces végétales spécifiques (partenariats lycée Horticole)

Les enjeux à traiter en priorité :

- La sécurisation de l'approvisionnement des plantes
- L'évaluation des produits (impact environnemental et sociétal)
- L'empreinte carbone des emballages
- L'empreinte eau et eutrophisation

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Siège social Site de fabrication et de distribution et fonctions supports Les collaborateurs Les achats : sourcing des matières (fournisseurs / producteurs) La R&D : développement des formules		
Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans (2023 – 2026)		
Nombre d'actions cœur de métier	5	Nombre d'actions complémentaires	2

Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Pour réduire l'impact environnemental et sociétal de nos produits : d'ici fin 2025, avoir 90% des nouveaux produits « éco-conçus » A, B ou C (selon la méthodologie du Green Impact Index) • 2. Pour limiter la pollution et lutter contre le changement climatique : d'ici fin 2025, réduire de 20% notre empreinte carbone • 3. Pour connaître précisément notre dépendance et nos impacts et mieux agir : en 2024, réaliser notre empreinte biodiversité • 4. Pour lutter contre la perte de biodiversité et atténuer la dégradation des sols : d'ici fin 2025, avoir 80% de nos volumes d'achats (plantes/produits de la ruche/produits de mer) issus de filière Bio ou respectant les bonnes pratiques durables (agroécologie, agroforesterie, pêche durable...) • 5. Pour lutter contre l'épuisement des ressources, ne pas intégrer dans la formulation de nos nouveaux produits des espèces classées à risque par l'UICN
-------------------------------	---

Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • 1. Sensibiliser aux enjeux climatiques et de biodiversité 90% de nos équipes managériales d'ici fin 2025. • 2. Etablir d'ici fin 2023 un double partenariat dans le département où nous sommes implantés avec une startup et un Lycée Horticole pour travailler sur les enjeux de biodiversité et notamment sur la fertilisation des sols par mycorhization
--------------------------------	--

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le dossier de dépôt initial fournit des informations de qualité. Il est clair, structuré et détaillé. Cependant, le rapport de suivi est plutôt succinct. Il conviendrait de fournir davantage d'informations sur les réalisations, l'état d'avancement et les valeurs des indicateurs de suivi.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
À renforcer	À renforcer	À renforcer	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Globalement, le plan d'action présente un niveau de qualité satisfaisant, avec des actions pertinentes et cohérentes au regard des enjeux biodiversité identifiés, ainsi qu'une structuration reposant sur des objectifs et des indicateurs de suivi. L'entreprise démontre une bonne prise en compte de ses opérations directes et d'une partie de l'amont, avec un pilotage intégré aux processus existants. En revanche, le caractère additionnel de certaines actions reste à clarifier, l'analyse des impacts et dépendances est à approfondir et compléter, et certains enjeux, notamment sur l'ensemble de la chaîne de valeur, ne sont pas pleinement couverts. Par ailleurs, les moyens mobilisés et le planning des actions gagneraient à être davantage précisés.

La mise en œuvre est engagée mais reste en décalage avec le planning initial, avec un suivi des indicateurs et une implication des parties prenantes encore insuffisamment documentés. Malgré cela, quelques premiers résultats ont été observés.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Pour consolider son plan d'action, l'entreprise pourrait apporter les précisions suivantes :

- Pour le pilotage du plan, définir des procédures avec un caractère contraignant pour renforcer la mise en œuvre du plan d'action
- Pour l'action 3, il est question de réaliser une empreinte biodiversité qualitative. S'agissant d'une analyse qualitative, cela ne permettra pas d'obtenir une donnée quantifiée du type "équivalent de km² détruits". Cet indicateur serait donc à revoir et ajuster. L'indicateur de l'action 5 est à préciser. Il serait également intéressant, au-delà de la liste des espèces, de reporter les volumes / quantités achetés.
- Pour l'action 2, préciser le scope/périmètre concerné par l'objectif de réduction de 20%. Préciser à quelle périodicité le plan d'action est revue. En cas de difficulté rencontrée sur les actions, décrire le processus pour ajuster le plan d'action.
- Pour un prochain dépôt de plan, dans la section C1 du formulaire, question 7, bien préciser l'implication des parties prenantes lors de la phase de construction du plan. Les parties prenantes impliquées lors de la mise en œuvre des actions sont à indiquer dans le tableau des actions.
- En vue d'un prochain plan d'action, décrire les étapes de mise en œuvre et leur associer des échéances intermédiaires.
- Pour l'analyse des dépendances, identifier les services écosystémiques dont les activités de l'entreprise dépendent (ex : approvisionnement en biomasse, qualité des sols, approvisionnement en eau, pollinisation) et indiquer le niveau de matérialité de la dépendance (fort ou faible par exemple). Identifier et structurer l'analyse selon les segments de la chaîne de valeur (amont, opérations directes, aval). Compléter l'analyse des dépendances.
- Réaliser une analyse d'impact en la structurant selon les facteurs de pression de l'IPBES et par segment de la chaîne de valeur. Synthétiser ensuite les éléments en faisant ressortir les impacts les plus matériels.
- Dans la section contributions positives, indiquer les actions réalisées du type préservation ou restauration de la biodiversité.
- Pour le prochain plan d'action ou en vue de communication interne ou externe sur le sujet biodiversité, revoir la synthèse des enjeux prioritaires (voir commentaire du critère « Réaliste »).
- Décrire et quantifier les moyens humains, matériels et financiers pour chaque action.
- Expliciter en quoi le plan d'action est additionnel par rapport aux actions préexistantes. Préciser la valeur des indicateurs de suivi au début du plan d'action.
- Pour l'action de réduction de l'empreinte carbone, préciser comment le poste "énergies des bâtiments et des process" sera adressé et quelles actions seront mises en place sur ce volet

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait s'appuyer sur les recommandations suivantes :

- Pour l'action concernant les espèces classées à risque, étendre le périmètre à tous les produits existants.
- Pour l'action sur les achats, préciser comment se fera l'incitation des producteurs non engagés. Préciser également le fonctionnement des critères et de l'évaluation.
- Pour l'action sur l'empreinte biodiversité, une fois les résultats obtenus, mettre en place des

actions en conséquence.

- Pour le prochain plan d'action, étendre l'action sur le Green Impact Index à tous les produits (pas seulement les nouveaux produits). D'autre part, cet indice ne couvre pas bien les enjeux amont biodiversité des produits. Ces enjeux seront à creuser soit via une analyse spécifique soit dans les travaux liés à l'empreinte biodiversité.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

L'entreprise est encouragée à renforcer les éléments suivants concernant la mise en œuvre de son plan d'action :

- Décrire précisément la manière dont ont été impliquées les parties prenantes internes dans la mise en œuvre du plan d'action (fréquence des réunions, participants, modalités d'implication : consultation, relecture d'un dossier, co-construction, acteur...)
- Décrire la manière dont ont été impliquées les parties prenantes externes dans la mise en œuvre du plan d'action (fréquence et thèmes des réunions, participants, modalités d'implication : consultation, relecture d'un dossier, co-construction, acteur...)
- Suivre tous les indicateurs et fournir leurs valeurs dans les prochains rapports de suivi.
- En vue des prochains rapports de suivi, décrire de manière plus détaillée l'état d'avancement des actions et les résultats obtenus.
- Si une nouvelle analyse d'impact et dépendances a bien été réalisée, en communiquer les résultats.
- Mettre en place des actions pour inverser la tendance sur la part de bio dans les achats (action 4).
- Pour l'action 5, il serait utile de préciser la matérialité de la plante Rhodolia dans les achats et communiquer des informations concernant l'état des lieux et les actions pour les autres plantes/produits de la ruche/produits de la mer.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a reconnu l'engagement historique de l'entreprise concernant la préservation de la nature, en lien avec son cœur de métier. En revanche, il a regretté l'absence d'état des lieux et en particulier de diagnostic détaillée concernant les impacts et dépendances de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité. Si cela faisait l'objet d'une des actions du plan d'action, il aurait semblé plus pertinent d'en faire un point de départ initial sur lequel baser l'ensemble du plan d'action par la suite pour s'assurer de mettre en œuvre des actions allant au-delà des engagements préexistants de l'entreprise et d'aller au-delà de la réglementation. Le jury encourage ainsi l'entreprise à poursuivre sa démarche en renforçant son diagnostic initial afin de pouvoir poursuivre les efforts déjà engagés.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Réaliser une analyse impact/dépendance biodiversité sur laquelle s'appuyer pour la mise en œuvre du prochain plan d'action
- Donner des informations et transmettre les données concernant les analyses cycle de vie des produits
- Préciser l'ensemble des informations concernant les approvisionnements (origine des matières premières) et les fournisseurs
- Préciser les raisons de la baisse de la part de l'approvisionnement en matières premières biologiques qui semble incohérent et nécessite d'être explicité.